



Aiguèze
2018

Mairie d'Aiguèze 30760 AIGUEZE
TEL 04.66.82.14.77
FAX 04.66.82.35.26
mairie.aigueze@orange.fr
www.aigueze.fr



**Compte rendu de la
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 21 novembre 2018 à 20h30**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 21 novembre 2018 à 20h30** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Charles BASCLE, Salud CHABOT, Alain COSTE, Annie ITIER, Bernadette VALIDIRE.

Procuration : Aude COSTA donne procuration à Annie ITIER, Roland VINCENT donne procuration à Alain COSTE,

Absents : Néant

Secrétaire : Marie-Christine HERAUD.

La séance est ouverte à 20h30, le PV du conseil du 17 octobre 2018 est validé à l'unanimité.

1 – Etude et décision du conseil pour les 3 projets présentés en réunion publique du 9 novembre :

11 - Aménagement de l'espace naturel du Giet : Prenant en compte les impératifs financiers, le mode actuel de fonctionnement et la volonté des aiguèzois de conserver à cet espace un aspect le plus naturel possible, le conseil décide à la majorité (8 voix) de maintenir pour 2019 le mode de gestion actuel. Comme cela a été demandé (3 voix exprimées) cette étude pourra être reprise ultérieurement.

12 - Antenne de radiotéléphonie : La présentation, faite le 9 novembre par M. BASCOU, fait apparaître des différences importantes avec le projet initial. Le projet initial ne concernait qu'un déplacement de l'antenne actuelle, les points portant sur l'implantation d'autres opérateurs, sur le nombre d'antennes restent à évoquer. Le maire se rapprochera de la société gestionnaire pour établir une convention détaillée qui sera présentée au conseil pour validation.

13 - Tyrolienne : La maire présente la chronologie des actions menées par la mairie et évoque les différentes informations données dans 4 des PV de réunions du conseil municipal. L'organisation d'une réunion publique ayant pour objet le recueil d'avis des aiguèzois a été citée dès le 29 mai 2018.

La réunion publique du 9 novembre et les messages reçus en mairie laissent apparaître la volonté d'un nombre important d'aiguèzois de ne pas voir ce projet aboutir.

Le conseil municipal décide à la majorité (10 contre – 1 pour) d'abandonner le projet de tyrolienne.

2 – Jugement du tribunal administratif : Le maire informe le conseil que le délibéré du préfet du Gard a été rejeté à l'issue de l'audience du 18 octobre. Ce déféré portait sur le retrait du permis d'aménager délivré par la mairie pour l'aménagement de 6 emplacements au camping des cigales.

3 – Cession dans le domaine public communal : A la demande de la commune (en 2015) pour organiser le stationnement et renforcer la sécurité du site, la cession d'une portion de terrain correspondant à un délaissé de la RD 141 à la Blanchisserie est décidée par le département (direction de la mobilité et des routes). Cet espace de 1100 m², situé entre la RD 141 l'entrée du parc Swing Roller et le parking du restaurant le Drillo, est actuellement utilisé pour le stationnement.

4 – Délibérations pour régulariser le chemin des Hières : le conseil délibère à l'unanimité la régularisation par actes notariés du chemin de liaison. L'éventualité de régularisation par acte administratif a été abandonnée.

Ces régularisations portent sur la cession de terrains sur 4 parcelles, propriétés de M. Mme DESPLANCHE, M. BAUME Pascal et Mme BAUME Cécile.

5 – Délibération pour l'attribution d'une subvention à l'APE de Saint Julien de Peyrolas : le conseil délibère et vote à la majorité (10 pour – 1 abstention) l'attribution d'une subvention de 600 € à l'APE de saint julien de Peyrolas.

6 - Réforme des listes électorales : Dans le cadre des lois du 1 août 2016 portant réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales à compter du 1 janvier 2019, il est prévu la création d'une commission de contrôle dont les membres sont nommés par arrêté préfectoral à compter du 1 janvier 2019.

Cette commission se compose d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat, d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Sur la base du volontariat, et selon les règles dictées par le préfet du Gard, Mme VALIDIRE Bernadette présidera cette commission en qualité de conseillère municipale.

7- Déploiement des compteurs Linky : le maire donne lecture d'une lettre du préfet du Gard (du 11 septembre 2018), adressée à tous les maires du département, portant sur le déploiement des compteurs de nouvelle génération. Cette lettre fait état des responsabilités en la matière, du fait que les communes ne peuvent pas s'opposer légalement à ce déploiement ni fixer de conditions relatives à ce déploiement.

8 – Point sur les recherches de fuites d'eau sur le réseau EP et EU :

Le conseil valide les travaux de recherche de fuites sur les réseaux d'eau potable (EP) afin d'en valoriser les rendements et éviter les gaspillages d'une ressource qui est appelée à se raréfier. Une étude portant sur l'équipement du poste de relevage des eaux usées (EU) du cimetière d'une surverse de délestage en cas d'orage est également en cours et reste sujette à validation par la police de l'eau.

Patrick LEFRANCOIS présente les devis ; celui portant sur les eaux usées est différé à 2019 pour raison budgétaire (l'enveloppe 2018 a été consommée pour les pompes de l'escal).

9 – Point sur les travaux de voirie :

Un devis a été demandé à la société EIFFAGE pour réalisation de travaux : réfection partielle du chemin vieux (détruit par l'épisode du 9 août), réfection du carrefour rue des écoles rue de la Font, travaux d'entretien des chemins. Après étude des différents devis, le conseil décide que :

- les travaux d'entretien des chemins (bouchage des trous, amélioration de certains bas-côtés) seront réalisés au plus tôt.
- sauf aides incertaines suite au classement en catastrophe naturelle, les travaux sur le chemin vieux seront réalisés en 2019, ceux concernant le carrefour des rues des écoles et de la Font différés en 2020.

10 – Point sur la réunion des commerçants : la réunion des commerçants s'est tenue le 21 novembre de 09h30 à 11h30. En préambule à la réunion sont évoqués les points qui à terme vont impacter les commerces (évolution de la clientèle, période de fréquentation, gestion des OM). Les commerçants évoquent l'aménagement du haricot au carrefour, la barrière d'entrée et le doublon de panneaux de sens interdit, le stationnement sur les différents parkings, la prolifération des chats et les odeurs liées à leurs déjections.

Le maire évoque les nuisances occasionnées par la fréquentation touristique. Certaines de ces nuisances sont inévitables, mais la réflexion doit précéder toute organisation de manifestation pour que le seuil de tolérance ne soit pas dépassé.

Le calendrier des manifestations 2019 est étudié ; la date et l'éventualité d'organisation de la fête de la musique reste à l'étude.

Occupation de l'espace public : les demandes doivent être formulées tous les ans - les modalités et créneaux d'occupation doivent être précisés - une nouvelle demande est parvenue en mairie ; elle reçoit l'aval du conseil municipal – les espaces qui ne sont plus utilisés à des fins commerciales doivent être libérés.

11 –Convention passée avec la fondation « 30 millions d'amis » : Suite à la réception d'un courrier de la fondation ramenant de 80 à 50% le subventionnement de traitement des chats errants, le conseil délibère et vote à la majorité (7 pour, 2 contre, 2 abstentions) la signature d'une nouvelle convention avec la fondation 30 millions d'amis pour le traitement de 10 chats – le nombre de chats à traiter a été l'objet d'un débat. Cette convention oblige la commune au versement d'un acompte de 350 €.

12 - Etude des primes de fin d'année pour les employés communaux (IAT et CIA) : le conseil décide de l'attribution des primes de fin d'année accordées aux agents communaux.

Points divers :

- le maire informe le conseil des règles d'attribution des subventions accordées au titre des amendes de police (non attribuées deux années consécutives),
- les travaux sur la croix de la placette doivent être lancés au plus tôt.

La séance est clôturée à 23h10.

A Aiguèze, le 23 novembre 2018.

Alain Chenivresse, maire